



REF : IN21

DURÉE : 2 jours
+ examen optionnel (1h par personne le 3ème jour)

NBR.MAX : 8 pers.**TARIF** : nous contacter

formation@fr.tuv.com

Tel +33 (0)1 40 92 23 29

PUBLIC CONCERNÉ

Sociétés agréées ou souhaitant se faire agréer par le COFRAC pour le contrôle des stockages de produits dangereux. Direct. indust., QSE, ...

PRÉ-REQUIS

Connaissance de la législation et des normes en rapport avec cet arrêté.

Contrôle des détecteurs de fuites suivant l'arrêté du 18 avril 2008 - Formation initiale

Objectifs de savoir

Acquérir la connaissance du contexte normatif et réglementaire

Savoir interpréter les exigences normatives et réglementaires indispensables dans le contexte du contrôle des détecteurs de fuite.

Objectifs de savoir faire

Mettre en application ces connaissances sur des cas pratiques (sur cuve de démonstration)

Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés théoriques, d'illustrations par des cas concrets et d'exercices - Pratique sur cuve de démonstration

Formateur

Ingénieur industriel sénior - Expertise sur les citernes, contrôles des dépôts et stations services

Contrôle des réservoirs, accessoires et récupérateurs de gaz

Participation à la rédaction du projet de législation française sur le contrôle des détecteurs de fuite

Sanction de la formation

Cf. Page 2.

Contenu de la formation**Programme :****1ère partie : La réglementation et les normes**

Arrêté du 18 avril 2008 et annexes

Arrêtés à prendre en compte dans les contrôles

Normes de références.

2ème partie : Étanchéité

Définitions

- Qu'est-ce qu'une fuite ?
- Débits de fuites
- Différentes applications
- Méthodes de contrôles pour les réservoirs et les canalisations

À un instant t : Contrôle acoustique

- Contrôles hydraulique
- Contrôles gaz traceur
- Visuel
- Contrôle de porosité

Permanent : Détecteurs de fuites

Classe 1 à 5.

Lois physiques utilisées.

Suite du programme sur la page 2.



Contrôle des détecteurs de fuites suivant l'arrêté du 18 avril 2008 - Formation initiale

Objectifs de savoir

Cf. Page 1

Objectifs de savoir faire

Cf. Page 1.

Méthodes pédagogiques

Cf. Page 1.

Formateur

Cf. Page 1.

Sanction de la formation

Certificat de compétences en contrôle de systèmes de détection de fuite suivant l'arrêté du 18 avril 2008 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables ou combustibles et à leurs équipements annexes.

Contenu de la formation (suite)

3ème partie : Technologie et équipement de contrôle

Comparaison des systèmes de détection de fuite

- Reconnus par la loi, les détecteur de fuites de classe 1 et 2
- Différences des classes 3 à 5.

Qu'est-ce que le contrôle d'un détecteur de fuite ?

- Mesures et valeurs à appliquer
- Obligations du raccord de contrôle

Classe 1

- Les 6 types et leurs utilisations
- Avantages
- Inconvénients

Classe 2

- Avantages
- Inconvénients
- Liquide d'espace interstitiel
- Obligation de la vanne de purge

Observation des lieux

Conformité d'une installation

2 Fiches de vulgarisation.

4ème partie : Exercices pratiques

Le plus de TÜV Rheinland

Pratique sur cuve de démonstration

Examen théorique et pratique de validation des compétences

Possibilité en inter et en intra de combiner les modules **IN20** et **IN21** pour une formation certifiante sur 3 jours avec un jour supplémentaire d'examen.